

BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités du bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de PLU, correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2015 ;

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés : affichage sur les panneaux municipaux de l'avancée du PLU, mise à disposition de l'ensemble des documents en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture, articles dans la presse.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : mise à disposition d'un registre d'observations en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture, organisation d'une réunion publique le 22 mars 2018 suivie d'un débat, possibilité d'écrire au maire (courrier ou mel). Une trentaine de personnes étaient présentes à l'enquête publique. Des informations relatives au dimensionnement du PLU et aux risques miniers ont été fournies.

Cette concertation a révélé les points suivants : le registre d'observation comporte une seule observation. M. Jean-Louis Rémy dans un courrier daté du 12 avril 2019, demande aux élus de revoir l'orientation de la zone de réserve foncière AU du PLU.

Les élus décident de maintenir l'orientation de la zone AU parallèlement à la rue du cimetière. En effet, le PLU ne développe pas l'urbanisation sous et à proximité de la ligne électrique. Pour cela, la zone AU est orientée parallèlement à la rue du cimetière. En effet, si la même zone était orientée perpendiculairement à la rue du cimetière 1/3 de la zone serait situé sous l'emprise de la ligne électrique. Diverses études scientifiques démontrent qu'habiter sous une ligne électrique peut entraîner des désagréments et des nuisances pour les résidents.